

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.056

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 21 JUIN 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BUJARD
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Mme COURTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Aliénation de terrain au profit de la Société LALARDERIE ET CIE, représentée par M. VERMES

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire de parcelles de terrains, cadastrées section CI n° 672 et n° 198, de surfaces respectives de 1 783 m² et de 344 m², soit au total 2 127 m², situées dans la ZAEC.

La Société LALARDERIE ET CIE, sise 48 rue Ampère, 17200 ROYAN, représentée par Monsieur VERMES Y., a signé une promesse d'achat en date du 27 avril 2004.

Le prix de cession a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2003 à 30 euros le m² (Trente euros le mètre carré).

Dans la mesure où la société LALARDERIE ET CIE achète en vue d'augmenter la surface constructible de son terrain, que le terrain nouvellement acquis ne servira que de voie d'accès arrière à l'établissement existant, qu'il ne supportera aucune construction parce que grevé d'une servitude de réseau, que ces conditions ont été acceptées par l'acquéreur, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les plans des lieux et parcellaires,

VU l'avis des Domaines en date du 4 juin 2004,

VU la promesse d'achat signée par la société LALARDERIE ET CIE, représentée par Monsieur VERMES Y., sise 48 rue Ampère, 17200 ROYAN, en date du 27 avril 2004,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner au profit de la Société LALARDERIE ET CIE, représentée par M. VERMES Y., sise 48 rue Ampère, 17200 ROYAN, les parcelles de terrains cadastrées section CI n° 672 et n° 198.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation, au profit de la Société LALARDERIE, représentée par Monsieur VERMES Y., sise 48 rue Ampère, 17200 ROYAN, des terrains cadastrés section CI n° 672 et n° 198, de surface respective de 1 783 m² et de 344 m², soit une surface totale de 2 127 m², moyennant le prix de 30 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 63 810 Euros H.T. (SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT DIX EUROS HORS TAXES),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître PLANTIVE, 1 boulevard de Cordouan à ROYAN, Notaire de l'acquéreur,

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS